

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Quadrettes D1

Saison : 2023/2024



Article 1 : DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional.

Le championnat se déroule en 1 phase : Finale directe en 3 séances :

Le samedi 07 octobre 2023 à 13h30 et 20h45

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

Le dimanche 08 octobre 2023 à 13h30

Au Chelem Club Maisonnais
55 bis, avenue du Général de Gaulle
94700 – MAISONS-ALFORT

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la zone 81 (comité Ile de France) et à jour de leur cotisation. La composition de la quadrette doit respecter les règles ci-dessous :

Ancien ❖ 1 ^{ère} Série Nationale	Assimilé à 1 ^{ère} série Cœur Limité à 10 ans Indice de valeur = 96
Ancien ❖ Champion de France Open ❖ Champion de France 1 ^{ère} Série ❖ Champion de France Triplettes Open ou D1 ❖ Champion de France Quadrettes Open ou D1 ❖ Vainqueur de la Coupe de France par équipe	Assimilé à 1 ^{ère} Série Trèfle : Limité à 10 ans Indice de valeur = 45
Ancien ❖ 1 ^{ère} Série ❖ 1 ^{ère} Série Cœur	Assimilé à 2 ^{ème} Série Carreau (5ans) Indice de valeur = 8 Puis assimilé à 2 ^{ème} Série Trèfle (5ans suivants) Indice de Valeur = 7
Ancien ❖ 1 ^{ère} Série Carreau	Assimilé à 2 ^{ème} Série Trèfle : Limité à 10 ans Indice de valeur = 7
Ancien ❖ 1 ^{ère} Série Trèfle ❖ Champion de France 2 ^{ème} Série ❖ Champion de France Promotion ❖ Champion de France Triplettes D2 ou D3 ❖ Champion de France Quadrettes D2 ou D3	Assimilé à 2 ^{ème} Série Trèfle : Limité à 5 ans Indice de valeur = 7

1N	1 ^{ère} Série Nationale	100	3P	3 ^{ème} Série Pique	6
1P	1 ^{ère} Série Pique	98	3C	3 ^{ème} Série Cœur	6
1C	1 ^{ère} Série Cœur	96	3K	3 ^{ème} Série Carreau	6
1K	1 ^{ère} Série Carreau	56	3T	3 ^{ème} Série Trèfle	6
1T	1 ^{ère} Série Trèfle	45	4P	4 ^{ème} Série Pique	5
2P	2 ^{ème} Série Pique	14	4C	4 ^{ème} Série Cœur	5
2C	2 ^{ème} Série Cœur	11	4K	4 ^{ème} Série Carreau	4
2K	2 ^{ème} Série Carreau	8	4T	4 ^{ème} Série Trèfle	4
2T	2 ^{ème} Série Trèfle	7	NC	Non Classé	4

Pour jouer en D1, l'indice de valeur d'une quadrette doit être supérieur à 20.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Chaque quadrette devra s'inscrire avant le 06 octobre 2023 de préférence sur le site du comité à l'adresse suivante : www.comiteiledefranceetarot.fr ou auprès du directeur d'épreuve : Kamel BOUSBA

- soit par mail à : kamel.bousba62@gmail.com
- soit par téléphone au : [06 24 63 50 58](tel:0624635058)

Participation : 10 € par joueur et par séance, 5 € pour les joueurs des quadrettes indicés en D2, pour les juniors, les étudiants et les espoirs.

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, les 3 premières quadrettes seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera les 17 et 18 février 2024 à Vichy (03).

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes :

- Chapitre 1 : Epreuves officielles : **articles 1 – 12 - 14**
- Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves : **articles 20 à 40 bis**
-

Fascicule 5 Quadrettes :

- Chapitre 1 Règlement officiel
- Chapitre 3 (sections 1 et 2) : Règlement des compétitions : **articles 1 à 12**

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

- 1^{ère} séance : Mise en place équilibrée par le programme Extar.
- 2^{ème} séance : Serpentin suivant le classement de la 1^{ère} séance
- 3^{ème} séance : Serpentin suivant le classement général sur les 2 premières séances.

Article 6 : INDICE PCN - COEFFICIENT – PP

- + Indice des PCN : 1,8
- + PP : 24 / 19 / 15 / 12 / 10 / 8 / 6 / 5 / 4 / 3 / 3 / 2
- Le tiers du nombre de quadrettes ayant participé à la 1^{ère} séance peut acquérir des PP.
- + Coefficient de séance :

Le coefficient de la 1^{ère} séance étant égal à 1, le coefficient de la séance suivante :

- + N'est pas majoré s'il n'y a pas de quadrette éliminée.
- + Est majoré de 0,05 si le pourcentage de quadrettes éliminées est compris entre 0% et 20%.
- + Est majoré de 0,10 si le pourcentage de quadrettes éliminées est compris entre 20% et 42%.
- + Est majoré de 0,15 si le pourcentage de quadrettes éliminées est supérieur à 42%.

Article 7 : MESURES LIÉES AUX QUADRETTES

Le système de signalisation, clair et précis, de chaque quadrette sera remis à l'arbitre sous enveloppe cachetée avant le début de l'épreuve.

Article 8 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, le président de zone, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 9 : RESPECT

Accès aux salles : l'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline : tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone : tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.

Mesures sanitaires : Les contraintes sanitaires en vigueur le jour du tournoi s'imposeront (pass-sanitaire – port du masque – gestes barrières-gel ...).

Le Directeur d'épreuve

Kamel BOUSBA

La Présidente de la C.C. R

Lydia JANNEAU

Le Président de zone

Stéphane MIONNET